



TotalEnergies

Tarif Electricité



Offre - Spéciale 2 - 1 mai 2024
Offre à prix de marché⁽²⁾ réservée pour les particuliers

Dans ce document vous trouverez :

1. La grille tarifaire avec les prix de votre offre d'électricité applicables à partir du 1er mai 2024
2. La grille tarifaire avec les prix de votre offre de gaz applicables jusqu'au 14 mai 2024 inclus
3. La grille tarifaire avec les prix de votre offre de gaz applicables à partir du 15 mai 2024



L'abonnement m'assure que mon logement est bien alimenté par le réseau électrique. Il dépend de la puissance (mesurée en kVA) utilisée par mes appareils électriques lorsqu'ils fonctionnent simultanément.

Ma consommation est mesurée en kWh selon une distinction entre les cadrans ci-dessous.

Celles-ci sont identiques chez tous les fournisseurs et viennent s'appliquer à la part fixe comme à la part variable de mon tarif d'électricité.

Equipé d'un compteur Linky ? Profitez de puissances exclusives TotalEnergies

Puissance disponible tout compteur

Puissance disponible uniquement pour les compteurs Linky



Electricité - Option tarifaire Base				
Puissance souscrite	Abonnement mensuel (€)		Prix du kWh (en €/kWh)	
			Offre Spéciale	
	HT	TTC ⁽¹⁾	HT	TTC ⁽¹⁾
3 kVA	7,84	9,47	0,1887	0,2516
4 kVA	8,61	10,46	0,1887	0,2516
5 kVA	9,38	11,45	0,1887	0,2516
6 kVA	10,16	12,44	0,1887	0,2516
7 kVA	11,00	13,50	0,1887	0,2516
8 kVA	11,84	14,56	0,1887	0,2516
9 kVA	12,69	15,63	0,1887	0,2516
10 kVA	13,55	16,71	0,1887	0,2516
11 kVA	14,41	17,79	0,1887	0,2516
12 kVA	15,28	18,89	0,1887	0,2516
13 kVA	16,07	19,89	0,1887	0,2516
14 kVA	16,86	20,90	0,1887	0,2516
15 kVA	17,66	21,92	0,1887	0,2516
16 kVA	18,44	22,91	0,1887	0,2516
17 kVA	19,22	23,91	0,1887	0,2516
18 kVA	20,01	25,25	0,1887	0,2516
19 kVA	20,90	26,38	0,1887	0,2516
20 kVA	21,79	27,51	0,1887	0,2516
21 kVA	22,68	28,64	0,1887	0,2516
22 kVA	23,57	29,77	0,1887	0,2516
23 kVA	24,46	30,90	0,1887	0,2516
24 kVA	25,36	32,05	0,1887	0,2516
25 kVA	26,09	33,01	0,1887	0,2516
26 kVA	26,82	33,97	0,1887	0,2516
27 kVA	27,55	34,93	0,1887	0,2516
28 kVA	28,28	35,89	0,1887	0,2516
29 kVA	29,01	36,86	0,1887	0,2516
30 kVA	29,76	37,84	0,1887	0,2516
31 kVA	30,66	38,98	0,1887	0,2516
32 kVA	31,56	40,12	0,1887	0,2516
33 kVA	32,46	41,26	0,1887	0,2516
34 kVA	33,36	42,41	0,1887	0,2516
35 kVA	34,26	43,55	0,1887	0,2516
36 kVA	35,13	44,66	0,1887	0,2516

Electricité - Option tarifaire Heures Pleines / Heures Creuses						
Puissance souscrite	Abonnement mensuel (€)		Prix du kWh (en €/kWh)			
			Heures Pleines		Heures Creuses	
			Offre Spéciale		Offre Spéciale	
HT	TTC ⁽¹⁾	HT	TTC ⁽¹⁾	HT	TTC ⁽¹⁾	
6 kVA	10,55	12,85	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927
7 kVA	11,47	14,00	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927
8 kVA	12,39	15,14	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927
9 kVA	13,30	16,55	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927
10 kVA	14,19	17,69	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927
11 kVA	15,08	18,83	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927
12 kVA	15,97	20,36	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927
13 kVA	16,81	21,48	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927
14 kVA	17,65	22,61	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927
15 kVA	18,49	23,73	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927
16 kVA	19,32	24,84	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927
17 kVA	20,15	25,95	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927
18 kVA	20,98	26,48	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927
19 kVA	21,86	27,61	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927
20 kVA	22,74	28,75	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927
21 kVA	23,62	29,88	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927
22 kVA	24,50	31,01	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927
23 kVA	25,38	32,14	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927
24 kVA	26,27	33,28	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927
25 kVA	27,05	34,31	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927
26 kVA	27,83	35,34	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927
27 kVA	28,61	36,36	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927
28 kVA	29,39	37,39	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927
29 kVA	30,17	38,42	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927
30 kVA	30,97	39,46	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927
31 kVA	31,77	40,51	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927
32 kVA	32,57	41,56	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927
33 kVA	33,37	42,61	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927
34 kVA	34,17	43,65	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927
35 kVA	34,97	44,70	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927
36 kVA	35,74	44,63	0,2119	0,2795	0,1396	0,1927

Tarif Gaz

Comme pour l'électricité, mon tarif gaz comprend mon abonnement (prix en €/mois), ma consommation (prix en €/kWh susceptible d'évoluer mensuellement) et des taxes & contributions (identiques chez tous les fournisseurs).

Les tarifs du gaz naturel indiqués ci-dessous correspondent aux prix en vigueur pour le mois mentionné en première page.

Jusqu'au 31 mai 2024 : Les tarifs sont définis par TotalEnergies, en suivant les recommandations et la méthodologie publiées par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) pour la définition d'un prix de référence du gaz naturel. ⁽²⁾ Conformément à cette méthodologie, le prix du kWh est indexé sur des indices marchés, reflétant l'évolution des coûts d'approvisionnement en gaz sur les marchés français et peut donc évoluer chaque mois, à la hausse comme à la baisse. En plus de cette indexation, le prix du kWh et de l'abonnement sont également susceptibles d'évoluer deux fois par an afin de refléter l'évolution des coûts hors approvisionnement conformément à la méthodologie de la CRE. ⁽³⁾

IMPORTANT :

- **Le prix HT du kWh de gaz évolue à partir du 15 mai 2024.** Retrouvez ci-après la grille de tarifaire avec les prix applicables jusqu'au 14 mai 2024 inclus ainsi que la grille tarifaire avec les prix applicables à partir du 15 mai 2024.
- **A compter du 1er juin 2024, les conditions de prix de cette offre évoluent. Le prix HT de l'abonnement et du kWh seront indexés conformément à la grille du Prix Repère de Vente de Gaz en vigueur publiée par la Commission de Régulation de l'Énergie.⁽⁶⁾ Ils évolueront automatiquement à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution mensuelle de la grille du Prix Repère de Vente du Gaz pour une même option de consommation et une même zone tarifaire, dans la limite des fourchettes haute et basse définies par la CRE. Les modalités de votre remise resteront inchangées. ⁽⁵⁾**

Gaz - Prix applicables jusqu'au 14 mai 2024 inclus *

Option tarifaire		Consommation Annuelle	Abonnement mensuel (€)		Prix de l'énergie(€/kWh)			
					Hors remise		Avec remise	
					HT	TTC ⁽¹⁾	HT	TTC ⁽¹⁾
T1	Zone 1	< 4 MWh	7,26	8,58	0,0734	0,1077	0,0697	0,1033
	Zone 2		7,26	8,58	0,0740	0,1084	0,0703	0,1040
	Zone 3		7,26	8,58	0,0750	0,1096	0,0712	0,1051
	Zone 4		7,26	8,58	0,0760	0,1108	0,0722	0,1063
	Zone 5		7,26	8,58	0,0774	0,1125	0,0735	0,1078
	Zone 6		7,26	8,58	0,0792	0,1147	0,0752	0,1099
T2	Zone 1	≥ 4 MWh	17,44	21,43	0,0528	0,0830	0,0502	0,0799
	Zone 2		17,44	21,43	0,0540	0,0844	0,0513	0,0812
	Zone 3		17,44	21,43	0,0556	0,0864	0,0528	0,0830
	Zone 4		17,44	21,43	0,0580	0,0892	0,0551	0,0858
	Zone 5		17,44	21,43	0,0609	0,0927	0,0579	0,0891
	Zone 6		17,44	21,43	0,0646	0,0972	0,0614	0,0933

Gaz - Prix applicables à partir du 15 mai 2024*

Option tarifaire		Consommation Annuelle	Abonnement mensuel (€)		Prix de l'énergie(€/kWh)			
					Hors remise		Avec remise	
					HT	TTC ⁽¹⁾	HT	TTC ⁽¹⁾
T1	Zone 1	< 4 MWh	7,26	8,58	0,0742	0,1087	0,0705	0,1042
	Zone 2		7,26	8,58	0,0749	0,1095	0,0712	0,1051
	Zone 3		7,26	8,58	0,0761	0,1110	0,0723	0,1064
	Zone 4		7,26	8,58	0,0774	0,1125	0,0735	0,1078
	Zone 5		7,26	8,58	0,0791	0,1146	0,0751	0,1098
	Zone 6		7,26	8,58	0,0813	0,1172	0,0772	0,1123
T2	Zone 1	≥ 4 MWh	17,44	21,43	0,0546	0,0852	0,0519	0,0819
	Zone 2		17,44	21,43	0,0561	0,0870	0,0533	0,0836
	Zone 3		17,44	21,43	0,0581	0,0894	0,0552	0,0859
	Zone 4		17,44	21,43	0,0612	0,0931	0,0581	0,0894
	Zone 5		17,44	21,43	0,0648	0,0974	0,0616	0,0936
	Zone 6		17,44	21,43	0,0696	0,1032	0,0661	0,0990

*Les prix de votre abonnement et du kWh de gaz dépendent de la zone géographique dans laquelle se situe votre logement et de l'option tarifaire déterminée par votre Consommation Annuelle (telle que définie dans vos Conditions Générales de Vente).⁽⁴⁾

Jusqu'au 31 mai 2024 et à partir du 1er juin 2024 : Pour chaque option tarifaire et pour chaque zone géographique, TotalEnergies s'engage à définir un prix du kWh HT compris entre la fourchette basse et la fourchette haute du prix du kWh HT repère publié par la Commission de Régulation de l'Énergie sur la page : <https://www.cre.fr/L-energie-et-vous/prix-repere-de-vente-de-gaz-naturel-a-destination-des-clients-residentiels>.

Grille du Prix Repère de Vente de Gaz publiée par la Commission de Régulation de l'Énergie pour le mois indiqué en haut de document.

Les usages « cuisson/eau chaude » correspondent à l'option tarifaire T1.

L'usage « chauffage » correspond à l'option tarifaire T2

	Cuisson / eau chaude (T1)		Chauffage (T2)	
	HT	TTC	HT	TTC
Abonnement en €/an	87,12	102,93	209,28	257,16
Prix par kWh moyen (en €/kWh)	0,07581	0,11062	0,05813	0,08940
Prix par kWh fourchette basse (en €/kWh)	0,07270	0,10688	0,05075	0,08054
Prix par kWh fourchette haute (en €/kWh)	0,08253	0,11868	0,07311	0,10738

Inclus dans votre offre

Un service clients facilement joignable
6j/7 par téléphone, un conseiller vous répond en moins d'une minute dans 93% des cas. Nous sommes aussi disponibles par email, tchat, Twitter ou Facebook.

Des outils en ligne
Vous pouvez gérer votre contrat mais aussi suivre et piloter votre consommation directement depuis votre espace client ou dans votre application mobile.

Accompagnement conso
Vous recevez chaque semestre un bilan sur votre consommation par mail. Si vous êtes équipé d'un compteur Linky, vous pouvez bénéficier d'un coaching et de conseils personnalisés directement dans votre application.

RDV Énergie annuel
Faites le point une fois par an avec un expert pour mieux comprendre votre consommation et la réduire.

Options et services

Option				Abonnement mensuel (€)
				TTC
Assistance Électricité	✓			2,99€ / mois
Option Sérénité	✓	✓		4,99€ / mois
Pack Confort Plus	✓		✓	4,99€ / mois
Pack Sérénité Plus	✓	✓	✓	5,99€ / mois
Assistance Gaz 24h/24		✓		2,99€ / mois

Boostez votre compteur Linky avec le suivi Conso Live et suivez votre consommation en temps réel



Conso Live	Prix TTC
Clé à brancher sur le compteur Linky A la demande et sans engagement	2€ / mois

Frais annexes

Types de Frais	Prix TTC
Pénalité de retard de paiement	7,5€ / retard
Intérêt de retard	une fois et demi le taux d'intérêt légal
Duplicata de facture de moins de 6 mois	4,8€ / duplicata

Souscrire un contrat d'électricité à un prix de marché ne vous prive pas de la possibilité de conclure à nouveau, ultérieurement, un contrat au tarif réglementé.

Tout impôt, taxe, contribution ou charge de toute nature, applicable conformément à la réglementation en vigueur, qui est une composante du prix, est facturé au Client. A la date de souscription du Client, ces contributions et taxes comprennent notamment pour l'électricité la TVA (taxe sur la valeur ajoutée), la CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement), la TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité) également dénommée CSPE (Contribution au Service Public de l'Électricité) et la TCCFE (Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité) ; et pour le gaz la TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée), la CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement) et la TICGN (Taxe Intérieure sur la Consommation de Gaz Naturel). Le taux qui sera retenu pour calculer la TCCFE du client sera celui pour lequel le client est réellement assujéti en fonction du coefficient applicable au lieu de consommation.

(1) Tarif TTC fourni à titre indicatif, susceptible de varier à l'avenir en fonction des taxes et montants de taxes applicables

(2) Offre avec de l'électricité et du gaz à prix de marché. Pour l'électricité, les prix sont déterminés librement par TotalEnergies et peuvent évoluer jusqu'à 2 fois par année civile. Pour le gaz,

jusqu'au 31 mai 2024, prix du kWh HT déterminé par TotalEnergies, selon la méthodologie et les recommandations publiées par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) pour la construction d'un prix de référence du gaz naturel, pour ses parts approvisionnement et hors approvisionnement, dans sa Délibération n°2023-102 en date du 12 avril 2023 accessible sur le site suivant : www.cre.fr.

(3) Les coûts hors approvisionnement incluent les coûts de transports et de stockage de gaz, les coûts de distribution, les coûts commerciaux ainsi que le coût des CEE. Les coûts de transport et stockage de gaz évoluent au 1er avril de chaque année, en cohérence avec l'évolution du tarif de transport (ATRT) et du terme tarifaire de stockage (TTS). Les coûts de distribution de gaz évoluent au 1er juillet de chaque année en cohérence avec l'évolution du tarif de distribution (ATRD). Le coût des CEE est également mis à jour au 1er juillet de chaque année.

(4) Les zones tarifaires sont déterminées librement par TotalEnergies en tenant compte de la disparité géographique des coûts d'acheminement et de stockage sur le territoire français.

(5) Remise pour toute nouvelle souscription à l'offre Spéciale 2 Gaz et hors changement d'offre, remise de 5% sur le prix du kWh HT, pendant un an à compter de la date de début de fourniture.

(6) A partir du 1er juin 2024 : Le Prix Repère de Vente de Gaz est fixé par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) conformément à sa Délibération n°2023-102 portant décision sur la méthodologie de construction d'une référence de prix du gaz pour les consommateurs résidentiels. Il évolue et est publié chaque mois sur le site internet de la CRE à l'adresse suivante : <https://www.cre.fr/L-energie-et-vous/prix-repere-de-vente-de-gaz-naturel-a-destination-des-clients-residentiels>. Vous pourrez consulter l'évolution mensuelle de vos prix dix jours au plus tard avant le début de chaque mois ainsi que l'historique de vos prix mensuels sur l'Espace Client et votre application TotalEnergies.

L'énergie est notre avenir, économisons-la ! www.totalenergies.fr - TotalEnergies Électricité et Gaz France SA - Capital: 5 164 558,70 € - 442 395 448 RCS PARIS - Siège : 75015 Paris. Les informations réglementaires sur l'origine de l'électricité sont disponibles sur <https://www.totalenergies.fr/groupe/fr/conditions-generales-de-vente>